

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 127**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME DANIELLE MILON**

---

**OBJET**

Comité Régional de Tourisme : cotisation 2017

---

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service de l'Observatoire  
1 22 70**

## **PRESENTATION**

Conformément aux dispositions des articles L. 131-3 et suivants du code du tourisme, relatives à l'organisation régionale du tourisme et à l'article 1er de la loi 87-10 du 3 janvier 1987, le Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRT-P.A.C.A) est constitué à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa compétence territoriale s'étend sur les départements des Alpes-de-Haute Provence, des Hautes-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse.

Sa mission s'articule autour des axes suivants :

- élaborer le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- assurer la mise en œuvre de la politique du tourisme de la région,
- élaborer des programmes de promotion touristique de la région PACA en France et à l'étranger, et fédérer les partenaires institutionnels et privés dans la mise en œuvre de ces programmes,
- entreprendre des opérations d'intérêt régional, interrégional, européen, national ou international, avec des départements ou régions limitrophes.

## **COMPOSITION**

L'association est composée de membres de droit et de membres associés. Les membres de droit sont :

- le Conseil régional
- les 5 Conseils départementaux
- les 6 Chambres de Commerce et de l'Industrie (2 dans les Bouches-du-Rhône)
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale
- les 5 Comités Départementaux du Tourisme
- le Comité Economique Social et Environnemental Régional
- la Fédération Régionale des Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives
- la Chambre Régionale d'Agriculture
- le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur.

Il est administré par un conseil d'administration composé au maximum de 41 membres, dont, 21 choisis parmi les membres de droit (dont les représentants des 5 Départements) et 20 choisis parmi les membres associés.

## **PLAN D' ACTIONS 2017**

Le plan d'actions 2017 s'inscrit autour de 3 axes :

- rendre visibles les destinations à l'international,
- rendre les destinations compétitives,
- créer un lien avec les clients.

## **FINANCEMENT**

Le budget de fonctionnement prévisionnel de l'association s'élève à 5 041 550 € pour l'année 2017. Le montant des cotisations votées pour 2017 a été reconduit, à l'identique de celles de 2016, lors de l'assemblée générale du 3 avril 2017. La cotisation appelée auprès de notre collectivité s'élève à 23 000 €

Charges prévisionnelles en €		Produits prévisionnels en €	
Actions	2 577 050	Subvention de la Région	3 949 760
Fonctionnement général	2 464 500	Cotisations	115 000
		<i>dont</i>	
		<i>Région</i>	60 980
		<i>Alpes-de-Haute-Provence</i>	3 964
		<i>Hautes-Alpes</i>	3 964
		<i>Bouches-du-Rhône</i>	23 000
		<i>Var</i>	11 663
		<i>Vaucluse</i>	10 138
		<i>.....autres membres</i>	1 291
		Partenariats	736 790
		FNADT Voyage dans les Alpes	180 000
		Cotisation Club Pro	60 000
<b>TOTAL</b>	<b>5 041 550</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 041 550</b>

## PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la Déléguée au Tourisme, je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution au Comité Régional de Tourisme PACA de la cotisation de 23 000 € appelée au titre de l'année 2017.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL